

Vers un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle

RAPPORT A L'INTENTION DES CONSEILS GENERAUX
DU LOCLE ET DE LA CHAUX-DE-FONDS

(émanant des Commissions « IRER » et « Prospective »)

1. Origine et but du présent rapport

- a) En 1984, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds acceptait une motion demandant l'établissement d'un bilan des flux financiers liés aux fonds publics entre le Haut et le Bas du canton. Cette motion posait notamment la question de savoir si les investissements, subventions et dépenses de fonctionnement de l'Etat en faveur des Montagnes n'étaient pas inférieurs aux impôts cantonaux qui y étaient prélevés.

La motion soulignait que : « *pour cette étude, la collaboration avec la Ville du Locle ou d'autres communes concernées est souhaitée* ».

- b) Un mandat fut confié à l'Institut de Recherches Economiques et Régionales de l'Université de Neuchâtel (IRER) qui établit, en 1986, notamment un rapport intitulé « *L'incidence régionale des dépenses de l'Etat de Neuchâtel* » et qui mettait en évidence un déséquilibre considérable au détriment du Haut du canton

Suite à cette étude, une résolution fut adoptée en 1986 par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds à l'adresse du Conseil d'Etat pour qu'il évalue à sa juste et pleine mesure l'importance des déséquilibres existants et « *qu'il en tire les conclusions et prenne dans les plus brefs délais toutes les décisions qui s'imposent* », en particulier en ce qui concerne la décentralisation de l'administration cantonale et une répartition plus équitable des subventions, commandes et investissements de l'Etat.

- c) 10 ans plus tard, il convenait de faire le bilan et d'examiner si, comme le désir en avait été exprimé en 1986, l'Etat avait mieux joué son rôle de régulateur et corrigé les disparités régionales constatées qui constituaient une véritable menace pour le Haut, mais aussi pour la cohésion cantonale.

Certes, en 1996, bien des changements étaient intervenus (tunnel de la Vue-des-Alpes, début de la décentralisation de l'administration cantonale, etc.), mais plusieurs indices laissaient à penser que les disparités constatées n'avaient pas diminué dans une mesure satisfaisante.

Il apparaissait donc nécessaire de faire un nouveau bilan portant d'une part sur l'évolution des flux financiers liés aux fonds publics entre le Haut et le Bas du canton et, d'autre part, sur les effets, pour le Haut, de la promotion économique cantonale et de la décentralisation amorcée de l'administration de l'Etat.

Il semblait également utile que cette nouvelle étude prenne en compte les investissements effectués dans le Haut du canton ainsi qu'une analyse sur les sociétés induites par la promotion économique dans le Haut, en mettant en évidence les raisons qui les avaient poussées à s'implanter dans notre région ou à y renoncer.

- d) En 1997, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds adopta une motion demandant une étude sur les points précités en insistant sur la nécessité que les deux Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds collaborent le plus étroitement possible pour la réalisation de cette étude.

Lesdits Conseils communaux confièrent, pour la réalisation de l'étude demandée, à nouveau un mandat à l'Institut de Recherches Economiques et Régionales de l'Université de Neuchâtel (IRER).

Celui-ci réalisa deux études : la première a pour titre « *Impact régional du budget de l'Etat sur l'économie du canton de Neuchâtel* » et date de février 2000 alors que la seconde s'intitule : « *Vers un nouveau développement de La Chaux-de-Fonds et du Locle* » et date d'août 1999.

- e) L'étude de l'IRER de février 2000 a confirmé que des disparités entre le Bas et le Haut du canton subsistent, même si elles se sont en partie atténuées.

S'agissant par exemple de la question de la répartition des dépenses de l'Etat, ce rapport relève ce qui suit (p. 4 et 5) :

« Comme l'on pouvait s'y attendre, l'effet de proximité joue pleinement pour la répartition des salaires, les fonctionnaires ayant tendance à habiter près de leur lieu de travail. Plus de 70% de la masse salariale est versée sur le Littoral ou au Val-de-Ruz, alors que les districts des Montagnes n'en reçoivent que 29%. Boudry et le Val-de-Ruz sont les deux districts les plus favorisés, alors que le chef-lieu se situe au niveau de la moyenne cantonale. Par conséquent, les disparités se sont un peu atténuées depuis 1983, date de la dernière évaluation.

Concernant les achats de biens, de services et de marchandises, la situation est assez différente, car une proportion importante des achats (40.2%) est effectuée hors des frontières cantonales, dans le reste de la Suisse ou même à l'étranger. Le district de Neuchâtel bénéficie de sa situation de siège de la plupart des services administratifs et, par conséquent, de centre de décision. Il reçoit à lui seul près du tiers (32.1%) des commandes. Faut-il en déduire que les entreprises ou les bureaux pour lesquels l'Etat représente une source d'activité importante ont tendance à s'implanter près des services de l'Administration ? Ou, au contraire, les services acheteurs s'adressent-ils de préférence à des fournisseurs de leur région ? L'étude n'a pas permis d'apporter une réponse à cette question. Toujours est-il que la part des achats effectués dans les Montagnes reste modeste (11.0%) et est bien inférieure au poids économique de la région.

La répartition des subventions résulte d'abord de l'application des lois. Elle ne reflète pas la volonté des services administratifs de favoriser une région plutôt qu'une autre. Le plus souvent, une fois que les conditions prévues par la loi sont réunies, l'Administration n'a pas d'autre choix que d'accorder l'aide financière. Cela ne signifie pourtant pas que l'Administration n'a aucune prise sur la répartition des aides financières et indemnités, mais sa marge de manœuvre paraît assez limitée. Par ailleurs, lorsque la Confédération alloue une subvention, elle demande fréquemment un effort équivalent. Dans ce cas également, l'Administration n'a que peu d'autorité sur la répartition des aides financières. La répartition des subventions entre le Littoral et les Montagnes traduit assez fidèlement le poids démographique des deux régions. Le Littoral touche près de la moitié des montants versé – environ 3200 francs par habitant – les Montagnes 28.9%, soit un peu moins de 3000 francs par habitant. Quant au Val-de-Travers, il touche un peu moins de 2200 francs par tête. Relevons toutefois que les aides financières constituent l'un des principaux instruments à la disposition de l'Etat pour corriger les déséquilibres régionaux. Or, il apparaît que les régions qui devraient être favorisées ne le sont pas : elles sont même légèrement – Montagnes – voire fortement – Val-de-Travers – désavantagées. Le système de transfert entre le Canton et les communes ne remplit visiblement pas sa principale fonction de rééquilibrage.

Comme on pouvait s'y attendre, la majorité des investissements en bâtiments et équipements (près de 60% des montants dépensés à l'intérieur du canton) sont réalisés dans le district de Neuchâtel, là où sont implantés la plupart des services administratifs, de même que l'Université. Par habitant, le volume des travaux est quatre fois plus élevé à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds. De 1993 à 1997, les dépenses de bâtiment et d'équipement dans le district du Locle ont été pratiquement inexistantes. Le déséquilibre en faveur du Littoral est aussi important pour les travaux des routes cantonales et la correction des eaux. De 1993 à 1997, les travaux y ont été presque deux fois plus importants que dans les Montagnes. Les chantiers de la route nationale 5 viennent de surcroît augmenter la masse dépensée dans le littoral. »

Plus loin, aux pages 6 et 7, il est encore mis en évidence ce qui suit :

« Concernant la promotion économique, le rapport analyse d'abord les dépenses consenties par l'Etat de 1993 à 1997. L'examen des dépenses de la Promotion Economique montre que les Montagnes ont bénéficié dans une large mesure des aides étatiques octroyées. Près de la moitié des dépenses ont servi à soutenir des projets dans le Haut du Canton.

L'efficacité des dépenses de promotion – mesurée par le volume d'investissements privés générés - varie beaucoup d'un projet à l'autre. Il apparaît que près de trois quarts des investissements ont été réalisés dans le Littoral, un peu moins d'un cinquième dans les Montagnes. En termes d'impact économique, le Littoral est donc parvenu à attirer les projets les plus intéressants.»

* * *

En outre, le rapport de l'IRER de février 2000 propose, dans son « sommaire conclusif », 3 formes de rééquilibrage entre régions en ces termes :

« Les retombées du budget de l'Etat sur l'économie neuchâteloise sont inégalement réparties entre les régions. Le Littoral bénéficie largement de la répartition actuelle des dépenses de l'Etat, alors que les districts de Montagnes sont clairement désavantagés. L'arrivée de l'Office fédéral de la statistique en ville de Neuchâtel à la fin 1998 a encore accentué les disparités entre les districts du Littoral et ceux des Montagnes.

Le Littoral sera par ailleurs le principal bénéficiaire des grands travaux entrepris pour l'Exposition nationale 2002, ce qui va sans aucun doute encore creuser les écarts entre les régions. C'est pourquoi la question d'un rééquilibrage mérite d'être sérieusement posée. Il s'agit dès lors de trouver des mesures compensatoires ponctuelles et efficaces, occasionnant si possible peu d'effets secondaires indésirables. Ainsi, trois formes de rééquilibrage entre régions sont possibles :

- **La politique de décentralisation des services de l'Administration cantonale a donné de bons résultats comme l'a montré l'étude réalisée par l'Institut de recherches économiques et régionales. Encore faut-il déterminer s'il reste d'autres services susceptibles d'être transférés sans qu'il en résulte de surcoûts disproportionnés pour l'administration ou les usagers.**
- **Un deuxième type de mesures compensatoires serait la réalisation ou le financement par l'Etat de projets particuliers et originaux d'infrastructure ou d'équipement dans les Montagnes. L'accent devrait être mis sur des projets susceptibles de renforcer l'attractivité des districts du Jura neuchâtelois pour les entreprises et d'améliorer la qualité de vie pour leurs habitants.**
- **Une contribution forfaitaire sans affectation serait une troisième forme de compensation possible. Elle offre l'avantage d'être simple et d'éviter les risques d'effets secondaires négatifs. »**

- f) La deuxième étude de l'IRER datant d'août 1999 établit un diagnostic de la situation générale des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds et suggère un nouveau mode de gouvernance et des pistes de développement axés sur les idées-forces suivantes :
1. le rétablissement de la démographie et la nécessité de retenir les jeunes
 2. le maintien des postes de travail qualifiés et le développement du secteur tertiaire
 3. l'amélioration de l'implication directe collective et individuelle des citoyens à la vie de la région.
- g) Au Locle comme à La Chaux-de-Fonds, les Conseils généraux convinrent, après avoir pris connaissance de ces deux études de l'IRER, que l'on ne pouvait pas en rester aux conclusions de ces dernières, que le débat et la réflexion devaient être poursuivis et qu'il fallait envisager la réalisation d'actions découlant de cette réflexion.

Pour ce faire, les Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds décidèrent la nomination d'une commission d'étude dans chaque Ville.

Ce fut la Commission IRER au Locle et la Commission prospective à La Chaux-de-Fonds.

Ces deux commissions avaient un but identique : procéder à une étude du contenu des deux rapports de l'IRER devant **déboucher sur des propositions nouvelles susceptibles de favoriser le développement économique, social et culturel des Montagnes neuchâteloises.**

Bien qu'elles fussent convaincues qu'elles avaient beaucoup de thèmes communs à discuter, les deux commissions précitées ont réalisé une partie de leurs travaux séparément dans la mesure où certaines problématiques ou propositions étaient propres à chaque ville en fonction de ses spécificités.

- h) Les deux commissions se sont cependant réunies pour travailler ensemble sur les 5 points suivants (qui sont donc repris dans le présent rapport) :
- Ouvrir le débat avec l'économie, les syndicats, la promotion économique, en invitant des responsables pour nouer le dialogue et approfondir la réflexion (cf. chiffre 2 ci-dessous).
 - Mettre en évidence des aspirations et des objectifs communs aux deux Villes du Haut (cf. chiffre 3 ci-dessous).
 - Etablir un catalogue de propositions concernant des actions à mener ou des projets à réaliser en commun (cf. chiffre 4 ci-dessous).
 - Concrétiser la volonté de rapprochement des deux villes par le lancement d'une étude – confiée à un institut spécialisé – sur les implications d'un tel rapprochement (cf. chiffre 5 ci-dessous).
 - Définir quelques axes prioritaires découlant du catalogue précité (cf. chiffre 6 ci-dessous).
- i) Dans la mesure où une grande partie du travail des deux commissions fut commun, elles décidèrent d'établir un rapport divisé en deux parties :
- La première, dite générale, présente le travail commun des deux commissions et correspond au présent rapport.
 - La deuxième, dite spéciale, présente certaines réflexions ou propositions concernant exclusivement l'une ou l'autre ville et correspond à un complément au présent rapport qui est propre à chaque ville.
- j) Le présent rapport général est donc destiné à être présenté par les deux commissions aux Conseils généraux des deux villes (soit séparément, soit même si possible lors d'une réunion exceptionnelle des deux Conseils généraux) dans le but de marquer leur volonté de collaborer et de travailler activement au développement des Montagnes neuchâteloises, tout en conservant le désir ferme de collaborer en réseau aussi bien avec la Ville de Neuchâtel que le canton de Neuchâtel, l'Arc jurassien et la France voisine.

* * *

2. Débat avec quelques représentants de l'économie, de la promotion exogène et endogène et des syndicats

Avant de déterminer des objectifs pour la région, les deux commissions ont estimé essentiel de confronter leurs analyses et celles de l'IRER avec celles de représentants de l'économie au sens large concernant les points faibles et les atouts des Montagnes neuchâteloises, ainsi que concernant les moyens propres à améliorer leur développement.

Les éléments principaux suivants sont ressortis des auditions des personnes invitées par les deux commissions réunies :

- notre région a de nombreux atouts ; il est important de les utiliser et de les mettre en valeur ; elle possède un savoir-faire, une population travailleuse, opiniâtre et fidèle ; cette population est prête à s'engager dans des entreprises qui assurent la pérennité et un développement durable ;
- il existe des entreprises de haute technologie idéalement positionnées pour se profiler auprès d'industries en développement dans le monde entier ; les produits de haute valeur ajoutée constituent notre créneau de développement.
- il existe aussi dans cette région une culture industrielle très vivante et originale, un aéroport important, une main-d'œuvre frontalière, du terrain à des prix concurrentiels ; ce sont des atouts ; il faut oser les valoriser en étant créatif et en se risquant à faire tout ce que ne font pas les autres.
- les sociétés de services ne sont pas assez nombreuses ; il faut créer une dynamique pour les attirer ; elles sont indispensables car elles sont moins sensibles à la conjoncture et permettent de mieux résister en cas de crise.
- il faut créer un microclimat favorable à la création d'entreprises et à une vie économique dynamique ; il s'agit donc d'offrir aux entreprises de bonnes conditions cadres pour se développer .
- le Haut du canton souffre d'un déficit d'image ; cette faiblesse doit être compensée par des actions volontaristes.
- les voies de communication du – et vers le - Haut doivent encore être améliorées
- les députés du Haut du canton doivent agir au niveau du Grand Conseil en vue d'un rééquilibrage des interventions de l'Etat (investissements, dépenses d'achats et services).
- l'instruction générale dispensée tant au niveau technique, artistique que tertiaire est très bonne.
- la vie culturelle est de qualité et l'offre intéressante.

* * *

3. Aspirations et objectifs communs des deux Villes du Haut

Tant sur le plan industriel que géographique, les deux villes du Haut ont un destin commun. La géographie a largement influencé le développement de cette région.

Premièrement elle a favorisé l'implantation d'unités de productions légères, peu gourmandes en matières premières et tournées vers des savoir-faire pour lesquels une technologie de pointe a toujours été indispensable.

Deuxièmement, dans les périodes de basse conjoncture, notre situation périphérique, notre éloignement des réseaux de communications nous ont toujours plus pénalisés que les régions du plateau suisse.

L'apparition des nouveaux moyens de communication nous a permis d'être moins sensibles à ces éléments, mais ne nous a pas permis d'en faire totalement abstraction.

Du point de vue industriel, nous devons poursuivre et développer nos activités dans les produits de haute technologie à forte valeur ajoutée. Nous possédons dans le Haut du canton un savoir faire et des écoles dont la vocation est tournée vers la technologie de pointe et le développement durable. Nous devons aussi profiter des nouveaux moyens de communication qui nous rapprochent des autres régions de Suisse et du monde et développer le secteur tertiaire.

La culture et l'aménagement urbain sont des leviers importants pour le développement d'une région. Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens à disposition pour donner à notre région un nouvel élan et une image – à valoriser aussi bien en France qu'en Suisse – de centre urbain et culturel au cœur de l'arc jurassien. La mise en valeur de ce patrimoine est l'affaire des collectivités publiques mais aussi des entreprises, qui à travers le soutien à des activités dynamisantes pour la région contribuent au rayonnement de celle-ci.

Le politique ne jouit plus toujours des compétences reconnues, ni surtout des moyens financiers lui permettant d'être le seul « porteur » des projets et il ne peut pas, de ce fait, tout réaliser. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de créer des partenariats entre, d'une part, le secteur public et, d'autre part, l'économie, la vie associative (culturelle et sportive), la vie syndicale, etc. afin que la promotion de la région soit l'affaire de tous. L'augmentation des difficultés de toutes sortes doit provoquer une synergie entre les différents acteurs ci-dessus et susciter un esprit d'union sacrée. Les convergences de pensée et d'action devraient prendre le pas sur ce qui sépare.

Les deux villes du Haut sont des entités spécifiques avec leurs particularités, chacune avec ses forces et ses faiblesses. En jouant la carte de la complémentarité, nos différences devraient devenir une force. Il s'agit de montrer que le Haut du canton existe et qu'il forme une communauté d'intérêts et qu'en collaborant, nous devons pouvoir mieux répartir nos efforts et être plus performants.

Mais, nous devons aussi dépasser cet enracinement régional et nous positionner activement dans d'autres communautés d'intérêts tels que le canton (réseau urbain neuchâtelois RUN) ou l'Arc jurassien.

* * *

4. Catalogue de propositions concernant des actions à mener ou des projets à réaliser en commun par les deux Villes du Haut

La volonté des deux villes du Haut de faire preuve d'un nouveau dynamisme en faveur du développement économique, social et culturel des Montagnes neuchâteloises ne saurait s'en tenir au constat et à l'affirmation d'aspirations et d'objectifs généraux communs.

Cette volonté doit se concrétiser par une série de propositions et d'objectifs plus spécifiques concernant des actions à mener ou des projets à réaliser en commun.

Les deux commissions ont ainsi établi un catalogue de propositions ; les Conseils communaux et généraux des deux villes sont dès lors appelés à réaliser les objectifs concrets suivants :

I. Relations avec les entreprises

a) Elargissement de l'action économique :

1. Développer l'accueil des *investisseurs potentiels* proposé par le service économique cantonal (visites des écoles et des entreprises, établissement d'un dossier d'information sur la région, mise en évidence du potentiel régional au niveau de la *haute technologie*, en particulier dans le créneau de la formation, organisation d'apéritifs, etc.).
2. Améliorer l'image des deux villes du Haut du point de vue économique par le *développement de contacts avec les entreprises et leurs clients* (création de documents ou d'un réseau pouvant être mis à la disposition des industriels et de leurs clients).

3. Développer les relations entre les écoles et les entreprises (stages, échanges, visites, forums, etc.).
4. Valoriser la main-d'œuvre de la région et sa formation ainsi que l'état d'esprit existant dans les relations entre les entreprises et le personnel (CCT, culture du partenariat social).
5. Favoriser la création de lieux et d'occasions de rencontres entre les entrepreneurs.
6. Valoriser les projets d'entrepreneurs régionaux, en particulier en relation avec le savoir-faire régional.

b) Instrumentes à mettre à la disposition des entreprises notamment :

1. Développement et mise en commun des forces des services économiques des deux villes du Haut.
2. Création – en liaison avec l'Ecole d'ingénieurs – d'un centre de recherche universitaire dans le Haut du canton (centre de haute technologie dirigé vers la recherche appliquée).
3. Soutien à la construction de complexes industriels à mettre en location.
4. Création d'un parc technologique dans la zone industrielle des Eplatures.

c) Collaboration avec la promotion économique cantonale :

1. Obtenir l'organisation des « First Tuesday » également à La Chaux-de-Fonds (par exemple au MIH) et au Locle.
2. Obtenir l'installation de sociétés fournissant un apport financier élevé.
3. Obtenir l'installation de sociétés de services (brevets, sécurité, publicité, ingénieurs-conseils, etc.).
4. Assurer une meilleure promotion de SUBTEC pour favoriser son développement.
5. Obtenir des mesures propres à favoriser la prise de domicile à La Chaux-de-Fonds et au Locle de la part des directeurs et cadres d'entreprises (notamment au niveau des appartements en location de plus de 5 pièces).
6. Obtenir du Conseil d'Etat que le Haut soit davantage associé aux visites d'entreprises par des industriels d'autres régions ou d'autres pays.
7. Obtenir l'installation d'entreprises mettant l'accent sur le développement durable.

* * *

II. Relations avec les habitants (actuels et potentiels) et les associations

a) Au niveau de la culture :

1. Poursuivre la collaboration et les complémentarités entre les divers agents culturels régionaux.
2. Engager un « bibliothécaire-archiviste » commun aux musées et dépendant de la bibliothèque.
3. Améliorer la promotion des musées de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

b) Au niveau du social et de la santé :

1. Développer une politique de la jeunesse (par exemple : un délégué à la jeunesse, un délégué pédagogique pour les musées, une politique sportive intégrative, un renforcement du Centre de rencontres (CAR), et du DJ 13, etc.).
2. Garantir le maintien d'un Centre hospitalier de compétence de niveau cantonal dans les Montagnes neuchâteloises (mise à niveau complète des bâtiments et des moyens médico-techniques).

c) Au niveau de l'environnement et de l'énergie :

1. Adapter et développer, dans le cadre d'une seule entité, les Services industriels de La Chaux-de-Fonds et du Locle afin de permettre la poursuite d'une politique énergétique durable et respectueuse de l'environnement.
2. Intégrer les agriculteurs aux réflexions sur la gestion de la nature et du paysage (notamment pour la protection des murs de pierres sèches).
3. Mener des campagnes de sensibilisation au tri des déchets à la source et au compostage, par une action commune des deux villes du Haut.

d) Au niveau du tourisme et du commerce local :

1. Etre présent dans des foires (comme la Zugermesse).
2. Mettre sur pied un plan d'accueil pour les congrès et les foires et veiller à la mise à disposition de locaux équipés à cet effet.
3. Promouvoir l'image du Jura neuchâtelois au travers des produits régionaux.
4. Exploiter les richesses naturelles de notre région pour promouvoir le tourisme vert (exemples : tourisme pédestre, vélo, ski, équitation, etc.).
5. Créer une place équipée pour l'accueil des camping-cars à proximité des transports publics.

e) Au niveau des transports et des liaisons :

1. Favoriser le transfert modal.
2. Poursuivre le développement et la promotion de l'aéroport.
3. Obtenir la reconnaissance des lignes Le Locle – Neuchâtel et Le Locle – Bienne comme parties intégrantes du réseau national.
4. Obtenir du meilleur matériel roulant et de meilleurs horaires et cadences, en particulier sur les lignes Bienne – Le Locle et Neuchâtel – Le Locle.
5. Soutenir le projet de Métro Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.
6. Améliorer la ligne La Chaux-de-Fonds – Besançon.
7. Améliorer la ligne du Jura.
8. Positionner La Chaux-de-Fonds comme un véritable nœud de transport.
9. Coordonner les différents modes de transport (échanges aéroport, trains, routes, parking d'échanges, etc.).
10. Obtenir l'achèvement rapide de la H20 jusqu'à la frontière française.

f) Au niveau du sport :

1. Soutenir le développement des activités et installations sportives (par exemple « Biodome », infrastructures d'accueil pour les grandes manifestations sportives, etc.).

g) Au niveau de l'intérêt pour la chose publique et le bien commun :

1. Continuer de soutenir les forums civiques et les Rencontres de décembre.

h) Au niveau de l'amélioration de l'attractivité :

1. Contacter régulièrement les personnes non domiciliées à La Chaux-de-Fonds/Le Locle – mais y travaillant – afin de leur présenter les richesses de la région (facilités d'habitation, culture, sport, etc.).
2. Créer et maintenir à jour une présentation et une documentation ciblées à l'attention des entreprises et des personnes extérieures à la région.
3. Développer les visites de sites industriels.
4. Profiler l'agglomération La Chaux-de-Fonds/Le Locle comme le centre urbain important au cœur de l'Arc jurassien.

* * *

III. Relations entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds ainsi qu'avec la région et le canton

a) Relations entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds :

1. Faire ensemble un inventaire (avec chiffres et analyses à l'appui) des avantages et des inconvénients, d'une part, du scénario de fusion et, d'autre part, des divers scénarios de rapprochement.
2. Examiner pour chaque nouveau développement dans l'une des deux villes si un développement en commun peut être envisagé.
3. Revoir le fonctionnement et les objectifs de la commission intercommunale Le Locle – La Chaux-de-Fonds.

b) Relations avec la région :

1. Développer toutes les relations possibles avec les communes du Jura neuchâtelois, du Jura bernois et des Franches-Montagnes (Centre Jura, « Arc Jurassien Déchets », Parc naturel régional du Doubs, etc.).
2. Soutenir le développement d'un Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) formé des trois villes.
3. Soutenir les actions du « Réseau des villes de l'Arc jurassien ».
4. Développer la collaboration transfrontalière.

c) Relations avec l'Etat de Neuchâtel :

1. Solliciter du Conseil d'Etat l'élaboration d'un plan concret en vue d'un rééquilibrage des dépenses (notamment dans les achats de biens et de services) et investissements de l'Etat en faveur des Montagnes neuchâteloises.
2. Conformément aux propositions de l'IRER, obtenir le financement par l'Etat de projets particuliers et originaux d'infrastructures ou d'équipements dans les Montagnes et étudier l'établissement d'un système de versement d'une contribution forfaitaire annuelle.
3. Solliciter la décentralisation d'autres services de l'Etat dans le Haut du canton (notamment en synergie avec les secteurs économiques à y développer).
4. Renforcer la participation de l'Etat au financement de l'aéroport des Eplatures.
5. Défendre et promouvoir l'Ecole supérieure d'Arts appliqués en tant que HES.
6. Obtenir une réorientation de la Promotion économique en faveur du Haut.
7. Consolider l'implantation actuelle de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel.

* * *

5. Rapprochement des deux Villes du Haut : lancement d'une étude confiée à un institut spécialisé

Les deux commissions souhaitent que les Conseils généraux et communaux des deux villes fassent leurs les objectifs du catalogue précité. Elles désirent que ce catalogue commun leur serve de fil conducteur dans la promotion de la région.

En outre, les deux commissions souhaitent aussi inciter la population à participer plus directement et activement à la construction d'une nouvelle communauté régionale (grâce notamment aux forums civiques, aux Rencontres de décembre, etc.) dans le Haut du canton, au besoin avec des impulsions et un soutien des Autorités cantonales et communales.

Mais au-delà de la réalisation sans tarder des objectifs communs mentionnés dans le catalogue précité, les deux commissions souhaitent qu'un travail de réflexion (de fond et sur le long terme) soit effectué concernant un rapprochement plus systématique et institutionnel des deux villes.

Autrement dit, les deux commissions estiment que la réflexion sur la fusion ou tout au moins la poursuite d'un rapprochement significatif des deux villes, perceptible par leur population, doit se poursuivre.

Ainsi, les deux commissions appuient la proposition en vertu de laquelle les deux Conseils généraux réunis confieraient aux deux Conseils communaux le mandat formel de conduire cette réflexion et de faire appel ensemble aux services d'un institut de recherche pour définir précisément les avantages et les inconvénients d'un processus de fusion ou tout au moins d'un rapprochement accru et de dessiner le profil optimal de cette démarche de rapprochement.

Cette démarche devrait être entreprise avec la plus grande neutralité d'esprit, en évitant le piège de la défenses des acquis ou des privilèges et en travaillant dans un esprit dynamique à la mise en commun de ces acquis.

* * *

6. Quelques axes prioritaires découlant du catalogue

Il n'appartient pas aux deux commissions de déterminer les propositions du catalogue à réaliser en priorité. Ce choix devra être fait par les Conseils communaux et les Conseils généraux des deux villes.

Les deux commissions aimeraient cependant insister sur l'importance de la mise en œuvre rapide d'actions sur les axes prioritaires suivants :

1. Un projet de parc scientifique et technologique est très avancé et son implantation entre les deux villes devrait être réalisée rapidement.

Les Conseils communaux doivent tout mettre en œuvre dans ce but. Nous posséderions dans ce centre un outil capable de stimuler de manière incontestable l'installation d'entreprises de pointe dans le Haut. De plus, toute une série de synergies peuvent se manifester entre les écoles et les entreprises.

2. Les investissements, les dépenses et les achats de l'Etat ne sont pas répartis de manière équitable entre les différentes régions du canton. Même si des progrès et des réalisations ont vu le jour (décentralisation des services de l'Etat, tunnel sous la Vue-des-Alpes) il est indispensable de remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier afin que les autorités cantonales :

- continuent de décentraliser certains de leurs services ;
- favorisent l'implantation de nouvelles entreprises du secondaire et du tertiaire dans le Haut notamment par l'amélioration des infrastructures et des conditions cadre ;
- assurent une véritable équité dans la répartition des investissements, des dépenses et des achats.

3. D'une manière générale, il apparaît essentiel que le rééquilibrage qui s'impose au vu du constat fait par l'IRER soit réalisé au plus vite et que l'Etat prenne dans ce but les mesures nécessaires.

4. Notre destin est aussi entre nos mains. Nous ne pouvons pas uniquement compter sur la bonne volonté des autorités cantonales. La région tout entière doit se mobiliser pour défendre ses intérêts.

Il s'agit pour les autorités de nos deux villes de jouer un rôle moteur dans la création d'un tissu de relations entre les entreprises ainsi qu'entre entreprises et écoles, entreprises et pouvoirs publics, groupements de citoyens ou associations et pouvoirs publics, groupements de citoyens et entreprises.

* * *

7. Remarques finales

Les deux commissions considèrent qu'elles sont arrivées au terme de leur mission de réflexion prospective.

Il appartient maintenant à la Commission intercommunale ainsi qu'aux deux Conseils communaux et aux deux Conseils généraux de prendre le relais et de travailler à la réalisation des objectifs proposés par les deux commissions.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par les deux commissions réunies le 23 avril 2002.

Au nom de la Commission IRER : *Au nom de la Commission prospective :*

M. Pierre Zanchi, rapporteur

M. Philippe Lagger, rapporteur